



**L'outil « Plan d'actions SI sur la PGSSI-S »**

Le « *Plan d'actions SI sur la PGSSI-S* » est un outil au format Excel qui permet aux SPSTI de structurer et de renforcer la sécurité de leurs systèmes d'information.

Il constitue une feuille de route progressive, pour une gestion proactive et efficace de la sécurité des systèmes d'information et se décompose en sept grandes thématiques :

- ▶ **Répondre aux obligations légales.**  
*Objet de la thématique : assurer la conformité au RGPD et garantir le secret médical.*
- ▶ **Promouvoir et organiser la sécurité.**  
*Objet de la thématique : établir une structure organisationnelle dédiée à la sécurité des systèmes d'information.*
- ▶ **Assurer la sécurité physique des Equipements Informatiques du système d'information.**  
*Objet de la thématique : protéger les équipements informatiques et les locaux, tout au long de leur cycle de vie.*
- ▶ **Protéger les infrastructures Informatiques du système d'information.**  
*Objet de la thématique : documenter et sécuriser les infrastructures des systèmes d'information en fonction de leur composition.*
- ▶ **Maîtriser les accès aux informations.**  
*Objet de la thématique : contrôler les accès et réduire les risques associés.*
- ▶ **Acquérir des équipements, logiciels et services qui préservent la sécurité du système d'information.**  
*Objet de la thématique : s'assurer que tout matériel ou logiciel acquis respecte les normes de sécurité établies.*
- ▶ **Limitier la survenue et les conséquences d'incidents de sécurité.**  
*Objet de la thématique : préparer des mesures proactives pour réagir efficacement aux incidents éventuels.*

Pour chacune de ces thématiques, sont développées, dans l'outil Excel, les actions à mettre en œuvre prioritairement, celles qui sont nécessaires pour être en conformité avec la PGSSI-S et enfin des actions en gestion avancée.



## Formations sur les rayonnements ionisants pour les médecins du travail (la suite...)

Pour faire suite à l'information du mois dernier, voici les premières sessions mises en place par l'Afometra :

### Bourgogne : Dijon

9 et 10 décembre puis 13 et 14 janvier

### PACA : Marseille

15 et 16 janvier puis 26 et 27 février

### Nouvelle Aquitaine : Bordeaux

23 et 24 janvier puis 20 et 21 février

**Centre-Val-de-Loire : Blois**  
27 et 28 janvier puis 27 et 28 février

### AURA : Lyon

03 et 04 mars puis 24 et 25 mars

### Bretagne : Rennes

06 et 07 mars puis 3 et 4 avril

### AURA : Clermont-Ferrand

18 et 19 mars 2025 puis 8 et 9 avril

**NPDC : Parc OLHAIN entre Arras, Lille, Amiens et Calais**  
31 mars et 1<sup>er</sup> avril puis 12 et 13 mai

### Occitanie : Toulouse

14 et 15 mai puis 03 et 04 juin

### Spécificités des sessions en inter pour les médecins du travail

- entre 30 stagiaires minimum et 50 stagiaires maximum.
- 28 h réparties en 2 x 2 jours.
- Intervenants : médecins du travail spécialisés dans les rayonnements ionisants, titulaires du diplôme et de l'expérience requise.
- Prix individuel pour 4 jours : **800 € HT**

D'autres dates sont en cours d'élaboration pour Strasbourg, Aix ou Avignon, Nantes, Paris...

Pour vous tenir informés de l'ouverture des sessions, consultez le **site de l'Afometra** ou appelez le **01 53 95 38 93**.

[www.afometra.org](http://www.afometra.org)

